

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GUYARD Bruno, Maire.

Présents : Monsieur Bruno GUYARD, Madame Mallorie MATTON-KNOPP, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Fanny BRUYNEEL, Monsieur Pierre-Antoine FIEVET, Madame Aurore YANG, Monsieur Loïc CROCHET, Monsieur Stéphane ARNOULT, Monsieur Denis SARDON, Madame Maud DEBOUT, Madame Béatrice TRIFFAULT, Monsieur Fabien BOUCHER, Madame Stéphanie TRIFFAULT, Madame Florence BOISTARD, Madame Solène MENNECIER, Madame Raphaëlle DAOUPHARS, Madame Ludivine BOISARD, Monsieur Gaël ZICKLER, Monsieur Yannick BANSCH, Monsieur Léo BEAUCHAMP.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	27	25

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, M. Bruno GODET à Mme Ludivine BOISARD, M. Christian SIFFELET à M. Denis SARDON, M. Morgan GUERAULT à Mme Raphaëlle DAOUPHARS, M. Arnold MARAIS à M. Philippe BAUMY,

Absents excusés : Mme Nathalie INGELAERE, Madame Isabelle PERCHERON.

Date de la convocation

19 juin 2026

Date d'affichage

19 juin 2026

A été nommé secrétaire : M. Pierre-Antoine FIEVET

Objet de la délibération

**1 Achat public
1-1 Marchés Publics**

Vu le Code des marchés publics ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n°2026-014 du 12 février 2026 qui autorise M. le Maire à lancer la consultation,

**2026-068 - Choix d'une
entreprise pour la fourniture
et la livraison de repas en
liaison froide pour le
restaurant scolaire et
l'accueil de loisirs**

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 9 juin 2026 qui propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise API RESTAURATION CENTRE VAL DE LOIRE

Entendu l'exposé de Madame Fanny BRUYNEEL,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

3/7/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le choix du prestataire « API Restauration Centre-Val de Loire » pour l'offre à la composante, pour la fourniture en liaison froide de repas pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs, pour un an renouvelable une fois,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et le charge de régler toutes les formalités administratives nécessaires.

Le secrétaire de séance
Pierre-Antoine FIEVET



Pour copie conforme,
Le Maire,
Bruno GUYARD



Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 045-214501421-20260625-2026_0068-DE